

# Appel à contribution UE : obstacles aux PPA

Suppression des obstacles réglementaires et non réglementaires à la signature d'accords d'achat d'électricité (AAE ou PPA)

Lien : [Electricity markets – removing barriers to power purchase agreements](#)

## CONTEXTE

La Commission européenne a lancé une consultation publique visant à identifier les obstacles réglementaires et non réglementaires qui entravent la signature des accords d'achat d'électricité (AAE ou PPA en anglais). Parmi ces obstacles, le **cadre pour l'échange de garanties d'origine associées aux énergies renouvelables** est spécifiquement mentionné comme un frein au développement des PPA. Ces garanties jouent un rôle clé dans la traçabilité et la valorisation de l'électricité renouvelable, mais leur utilisation se heurte à des difficultés liées à la transparence, à l'accès et à l'harmonisation entre les marchés nationaux.

Dans ce cadre, l'association QuiEstVert apporte sa contribution au *call for evidence* en se concentrant sur les enjeux liés aux garanties d'origine. Notre analyse s'appuie sur les éléments identifiés par la Commission, notamment les défis liés à leur échange, afin d'éclairer les réflexions sur les moyens de lever ces obstacles et de favoriser le développement des PPA en Europe.

## Notre contribution :

Parmi les obstacles spécifiques à la signature des **accords d'achat d'électricité (AAE ou PPA)**, figure le **cadre pour l'échange des garanties d'origine (GO) associées aux énergies renouvelables**. L'association QuiEstVert suit de près l'évolution de ce cadre et a mené une analyse approfondie des améliorations nécessaires pour que les GO favorisent davantage le développement des énergies renouvelables (voir notre position complète dans le rapport ci-joint). Cette réflexion s'inscrit dans la continuité des travaux du *policy brief* rédigé par le réseau de recherche Edenis de l'Université Marie-Curie.

Nous identifions trois points clés à considérer pour améliorer le cadre des GO et faciliter leur intégration dans les marchés de l'électricité renouvelable :

1. **L'instauration d'un *Matching* annuel strict** ou une correspondance annuelle rigoureuse entre la production d'électricité renouvelable et la consommation certifiée par les Garanties d'origine (GO).
2. **Une vigilance accrue sur les objectifs des mécanismes de GO face aux standards internationaux** de comptabilité de gaz à effet serre (GES) pour les organisations en relation aux émissions dérivés de l'électricité (scope 2) et l'imposition d'un *Matching* horaire.
3. **La cohabitation des mécanismes de subventions nationaux avec la possibilité pour les producteurs d'émettre et transférer des GO dans le cadre d'un PPA.**

### 1. L'instauration d'un *Matching* annuel strict

Le marché des GO est marqué par une **instabilité due à un manque d'harmonisation du cadre normatif**, notamment en ce qui concerne la correspondance entre la production d'électricité, l'émission des GO et leur consommation effective. Selon la directive RED II de l'UE, une GO est valide pour une transaction pendant 12 mois, avec une possibilité d'extension à 18 mois (article 19 de la *Renewable Energy Directive*). Cependant, la réglementation ne prévoit aucune obligation de faire correspondre l'énergie consommée au cours d'une année civile donnée avec les GO délivrées pour cette même année. En l'absence d'une telle exigence, les GO peuvent être annulées jusqu'à 18 mois après la production de l'énergie sous-jacente, comme le souligne l'analyse de l'association **RECS International** (voir document ci-joint).

Cette flexibilité permet, par exemple, à un consommateur d'annuler en **novembre 2024** une GO certifiant une production d'électricité renouvelable de **novembre 2023** pour couvrir sa consommation de **janvier 2025**. Ce **décalage possible entre production, transaction et**

**annulation sur trois années civiles différentes** — que RECS a qualifié de « *rapprochement annuel souple* »— engendre des divergences réglementaires entre les États membres. Certains pays, comme l'Irlande ou le Portugal, autorisent ainsi l'utilisation des GO sur 18 mois sans restriction de correspondance annuelle.

Ce mécanisme favorise une **accumulation structurelle des volumes inutilisés**, comme l'a révélé l'étude commandée par la commission Europé en **juin 2025** pour évaluer le système des GO ( Technical Assistance to Monitor Functioning of the Guarantees of Origin System and Develop Options for Labelling to Promote New RES Production). Contrairement à une idée reçue, le cadre actuel ne garantit pas une adéquation stricte entre la consommation et la production d'électricité sur une année civile. Cette lacune a conduit à un déséquilibre persistant du marché, où l'offre excède systématiquement la demande, limitant ainsi la formation de **signaux de prix significatifs** et freinant les investissements dans les énergies renouvelables, ainsi que la signature de **PPA**.

Pour rétablir un équilibre, l'introduction d'une **correspondance annuelle stricte** entre production et consommation permettrait de réguler naturellement l'offre et la demande. Compte tenu des écarts annuels relativement faibles (de l'ordre de **50 à 70 TWh**), un tel cadre maintiendrait le marché en équilibre et stabiliserait les prix autour de **3 à 7 €/MWh**, comme le démontrent nos analyses (voir notre **rapport - position ci-joints**). Cela créerait un **signal économique fort** pour les investisseurs dans les énergies renouvelables, tout en améliorant la transparence du marché, la précision du calcul du **mix résiduel** et la crédibilité du système **EECS GO**.

## 2. Une vigilance accrue sur les objectifs des mécanismes de GO face aux standards internationaux : le Matching horaire

Alors que la **directive RED II** a instauré les garanties d'origine (GO) pour **promouvoir les énergies renouvelables** et faciliter leur consommation volontaire, l'émergence de standards internationales telles que l'**ISO 14064-1** et le **GHG Protocol** introduit un risque majeur : l'imposition d'une **correspondance horaire** (*hourly matching*) entre la production et la consommation d'électricité renouvelable. Bien que cette approche prétende améliorer la traçabilité et refléter la réalité physique du réseau, elle menace en réalité les fondements mêmes du marché volontaire des GO et, par conséquent, la signature des **PPA**.

Un mécanisme incompatible avec les engagements volontaires : Le système des GO, basé sur une correspondance annuelle (même s'il faut une harmonisation), permet aux entreprises de s'engager à couvrir **100 % de leur consommation** avec des énergies renouvelables, créant ainsi un **signal de prix clair** et un **marché équilibré** lorsque la demande est proche de l'offre. En revanche, le *matching* horaire fragilise cette dynamique en :

- **Flexibilisant les cibles** : Les entreprises pourraient justifier des taux de couverture variables (par exemple, 84 % une année, 87 % l'année suivante) sans effort supplémentaire, ce qui viderait le mécanisme de sa substance. Les engagements à 100 % — comme ceux portés par des initiatives telles que **RE100** — perdraient leur crédibilité, car les entreprises n'auraient plus à craindre de renoncer à leur objectif en cas de difficulté.
- **Encourageant le cherry-picking** : Sans pénalité financière directe pour les heures non couvertes, les consommateurs pourraient systématiquement éviter les GO les plus coûteuses (celles correspondant aux heures de pointe ou de faible production renouvelable), sans risque réputationnel. Cette pratique **détruirait tout signal de prix significatif**, car la demande se concentrerait uniquement sur les heures les moins chères, saturant rapidement l'offre existante (hydroélectricité, nucléaire, etc.) et empêchant toute pénurie — et donc tout prix incitatif — pour les nouvelles capacités renouvelables.

Des conséquences désastreuses pour le marché des GO et des PPA- Le *matching* horaire donne l'illusion d'une **traçabilité plus fine**, mais en réalité :

- Il **complexifie inutilement** les transactions, augmentant les coûts administratifs et les besoins en intermédiaires, sans garantir un équilibrage réel du réseau.
- Il **détourne les budgets** des entreprises vers des solutions existantes (GO bon marché, sans additionnalité) plutôt que vers de **nouveaux projets renouvelables**, affaiblissant ainsi l'impact des **PPA**.
- Il **supprime toute valeur économique** pour les producteurs d'énergies renouvelables variables (éolien, solaire), car les consommateurs éviteront les heures où les GO seraient chères, rendant impossible la formation d'un prix incitatif.

Le *matching* horaire n'est pas une solution pour décarboner le réseau : c'est une promesse qui risque de **paralyser les investissements** et de **saper les fondements mêmes du marché volontaire des énergies renouvelables**. La priorité doit rester la **simplicité, la transparence et l'efficacité** — des principes au cœur de la **RED II** et des objectifs climatiques de l'UE.

Pour garantir que les garanties d'origine (GO) remplissent leur rôle — promouvoir les énergies renouvelables et soutenir les PPA — il est crucial de :

Définir clairement les objectifs du système (réduction des émissions, additionnalité des capacités, soutien aux investisseurs) et en confier l'évaluation à des organismes indépendants.

Mettre en place un suivi rigoureux de leur impact sur les investissements, les capacités installées et les émissions évitées, afin d'éviter les dérives liées à des normes comme le *matching* horaire.

Harmoniser les règles entre États membres pour limiter les déséquilibres et renforcer la transparence, en alignant le cadre des GO avec l'objectif initial de la RED II.

Cette vigilance permettra de préserver l'efficacité du marché volontaire tout en évitant les risques d'un système trop complexe ou détourné de sa finalité.

### **3. La cohabitation des mécanismes de subventions nationaux avec la possibilité pour les producteurs d'émettre et transférer des GO dans le cadre d'un PPA.**

Certains mécanismes de subventions étatiques ne permettent pas aux producteurs d'émettre des GO dont ils pourront jouir afin de structurer des PPA pour des consommateurs. C'est le cas notamment en France et en Allemagne.

En France et en Allemagne par exemple, il faudrait permettre aux exploitants de moyens de production bénéficiant de contrats d'obligation d'achat ou de complément de rémunération, de pouvoir racheter à l'Etat les Garanties d'Origine émanant de ces centrales et cela sur toute la période du contrat. En effet, que ce soit du côté du producteur ou du client, sécuriser un contrat sur plusieurs années permet de lisser le risque d'achat d'énergie. Une telle mesure permettrait de favoriser la contractualisation de PPA. Il est complexe pour un groupe de s'engager dans une telle démarche en sachant que le prix de la GO peut être volatile et que le cahier des charges ne pourra pas forcément respecter à cause de la faible visibilité d'approvisionnement. Permettre la vente de Garanties d'Origine sur plusieurs années dans le futur résoudrait ces problématiques et serait un argument supplémentaire dans la balance pour convaincre les grands groupes et les collectivités de s'engager dans une démarche de consommation d'électricité d'origine renouvelable.

Resources à intégrer:

Position QEV : [quiestvert.fr/wp-content/uploads/2026/01/Rapport-QEV-GO-Horaire-Position-sur-levolution-souhaitable-des-mecanismes-des-Certificats-dAttributs-Energetiques\\_compressed.pdf](https://quiestvert.fr/wp-content/uploads/2026/01/Rapport-QEV-GO-Horaire-Position-sur-levolution-souhaitable-des-mecanismes-des-Certificats-dAttributs-Energetiques_compressed.pdf)

RECS' position on Annual matching

Policy Brief : [25-11-10\\_Policy-Brief-REEL.i-N°1-October-2025.pdf](#)

## A propos de l'association QuiEstVert

QuiEstVert est une association regroupant des acteurs du marché de l'électricité et du gaz de source renouvelable et dont la mission est de faire la promotion de la consommation volontaire d'électricité et de gaz verts en France.

Son objectif est de faire la France le 1<sup>er</sup> consommateur d'électricité et de gaz verts en Europe afin d'inciter à la transition énergétique du réseau électrique européen.

Retrouvez toutes nos actions pour la transition énergétique du mix énergétique européen sur notre site internet : <https://www.quiestvert.fr/>

